

# OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	18 juin 2024
Délibération N°	03
Date de la convocation	7 juin 2024
Objet	1.1.1 Olonzac : Acquisition amélioration des locaux de l'ancienne antenne départementale technique pour créer 8 logements locatifs sociaux collectifs

L'an deux mille vingt-quatre le dix huit juin à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

### PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Augustin CHOMEL, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Jacques RIGAUD, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Clémence ARTIERES, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Sabine SCHURMANN, Anne VAN DEN BROECK, Patricia WEBER Administratrices

### ABSENTS EXCUSES :

Manar BOUIDA  
Jérôme CAPDEVIELLE  
Nicole MORERE

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M VINCENT)  
Véronique CALUEBA (pouvoir à M GAUDY)  
Christophe DESTAING (pouvoir à Mme ARTIERES)  
Régine ILLAIRE (pouvoir à Mme WEBER)  
Serge RABINEAU (pouvoir à M FERRANDO)  
Laure TONDON, (pouvoir à M MEJEAN)

\*\*\*\*\*

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20240618-20240618-03-DEV-DE  
Date de télétransmission : 19/06/2024  
Date de réception préfecture : 19/06/2024

Objet : 1.1.1 – OLONZAC : Acquisition – amélioration des locaux de l'ancienne antenne départementale technique pour créer 8 logements locatifs sociaux collectifs

Le 18 juin 2024,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 et n° AD/290424/H/2 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Considérant l'opportunité donnée à HERAULT LOGEMENT par le Département de l'Hérault d'acquies sur la commune d'Olonzac, les locaux de son ancienne antenne technique pour y aménager des logements locatifs sociaux (LLS),

Considérant la demande locative dans le secteur en adéquation avec le programme de 8 LLS que HERAULT LOGEMENT serait en capacité de réaliser dans le volume construit (6T2 et 2 T3) dont 5 PLUS et 3 PLAI,

Considérant les résultats des rapports de diagnostics structure et fluides établis par le bureau d'études EQUATION mandaté par HERAULT LOGEMENT, exempts de problématique particulière,

Considérant que la délibération d'acquisition auprès du Département de l'hérault du foncier-bâti chiffré à 140 000,00 €TTC sera présentée lors d'un prochain conseil,

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

#### ARTICLE 1 :

D'ouvrir cette opération dans le but de réaliser 8 logements collectifs locatifs sociaux, situés 10 rue Louis Blanzin en la commune d'Olonzac ; le prix de revient prévisionnel de l'opération s'élève à 1 098 692 €HT.



**OLONZAC - 16 bd Louis Blazin  
5 PLUS - 3 PLA.I**

<b>Prix de revient (TVA 5.5%)</b>	<b>Montant (TTC)</b>
Total charge foncière	274 205 €
Coût construction	654 100 €
Frais d'honoraires	142 061 €
Estimation révisions de prix	28 326 €
<b>TOTAL (Prix de revient)</b>	<b>1 098 692 €</b>

<b>Subventions</b>	<b>Montant (TTC)</b>
Subvention ETAT	16 200 €
Subvention ETAT	16 200 €
Subventions Départementales	187 283 €
Production CD34	147 000 €
Surcharge foncière CD34	28 283 €
Logements accessibles et HSS	12 000 €
<b>Sous-total subventions</b>	<b>203 483 €</b>

<b>Prêts</b>	<b>Montant (TTC)</b>
Prêts Construction	584 324 €
CDC PLUS	376 144 €
CDC PLA.I	208 180 €
Prêts Foncier	179 042 €
CDC PLUS	110 111 €
CDC PLA.I	68 931 €
<b>Sous-total prêts</b>	<b>763 366 €</b>

<b>Fonds propres</b>	<b>Montant (TTC)</b>
Fonds propres (12%)	131 843 €
<b>Sous-total fonds propres</b>	<b>131 843 €</b>

**TOTAL (subventions-prêts-fonds propres) 1 098 692 €**



**ARTICLE 2 :**

D'autoriser le Directeur Général à lancer les études de maîtrise d'œuvre ainsi que les procédures de marchés de travaux, de négocier les financements et de déterminer en conséquence le plan de financement,  
De demander la subvention auprès du Conseil Départemental de l'Hérault, délégataire de l'aide à la pierre,  
De demander les garanties nécessaires auprès du Conseil Départemental,  
D'autoriser les emprunts et demandes de garanties,  
De signer les contrats de prêt conformément au financement du logement social

**ARTICLE 3 :**

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE

Vincent GAUDY

